

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 02 juin 2023 à 19h00

L'an deux mil vingt-trois le onze mai à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COURTAT Didier, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs Didier COURTAT, Jean-Marc MORISOT, Raphaël LENOBLE, Loïc SUZE et Mesdames Véronique LE RAY, Laurence FERRARI, Mme Noëlle LAVIEILLE, Lyssa BERNARDI, Michèle PORTIER.

Excusés avec pouvoirs : Mme Alexia DUQUESNE a donné pouvoir à M. Didier COURTAT

Mme Isabelle LEBEL a donné pouvoir à Mme Véronique LE RAY, M. Adrien CAPET a donné pouvoir à Mme Noëlle LAVIEILLE, M. Cyril GUIBERT a donné pouvoir à M. Raphaël LENOBLE

Absents sans pouvoirs : Madame Virginie CHEMIN, M. Arnaud ELIO

Secrétaire de séance : Mme BERNARDI Lyssa

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9 + 4 pouvoirs

Date de la convocation : 26/05/2023

Intervention du CME :

Malina : plantation d'arbres, inauguration du Totem avec l'ancien conseil municipal des enfants, visite du musée des instruments à vent, visite de Skytech usine de recyclage du plastique, réunion pour prévoir les actions (visite du sénat plantation d'arbres et arbustes offerts par Marie et Jean-Luc afin de préserver l'écosystème, avec un souhait de renouveler cette opération tous les ans le 25 novembre), préparation de la maquette du monument, foire à tout, marché de Noël pour la collecte de jouets, 11 novembre et 8 mai, explications et significations de la maquette à partir de leur dessin.

Thomas : 8 mai, dernière année de mandat, adore rendre hommage et respecter les morts.

Gabriel : Totem pour réduire la vitesse et les accidents.

Anais : fière de voir que les gens voulaient sauver la planète. A adoré la visite Skytech et a appris comment recycler le plastique.

Oscar : foire à tout : plein d'objets vendus, très beau budget. Déçu car dernière année de conseil.

Léo : Marché de Noël : contente d'avoir été le lutin, belle récolte de jouets pour l'association.

1. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2023

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite faire part de ses remarques sur ce PV.

Aucune remarque n'est exprimée.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération 1 : Mise en location de salles de classe libres du groupe scolaire couleur arc en ciel : N°01-06/2023

Rapporteur : Monsieur Didier COURTAT, maire.

Monsieur le Maire expose,

Considérant la fermeture d'une classe pour la prochaine année scolaire 2023/2024

Considérant le nombre total de classes disponibles

Considérant la volonté de la Mairie de réduire les frais de fonctionnement de l'école

Considérant la demande de l'association Blue Bubble

Considérant la demande de l'association Actiludo

Il est proposé de louer 2 salles de classes à ces associations, par le biais d'une convention de location, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé de fixer le prix de location à 700 € par mois charges comprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'accepter la mise en location de deux salles de classe ;

Article 2 : d'accepter de fixer, par le biais d'une convention, le montant mensuel du loyer à 700 € charges comprises annuelle ;

Article 3 : d'accepter la candidature des association Blue Bubble et Actiludo pour la location de ces salles de classe ;

Article 4 : de charger Monsieur le Maire de signer le bail et tout document s'y rapportant ;

Article 5 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité et de sa notification et/ou de sa publication et/ou de son affichage ;

Article 6 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Comptable public ;

Article 7 : Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

3. Informations diverses (toutes les informations données par le maire, les adjoints ou les conseillers)

- Terrains en vente : l'urbanisme va changer d'ici 3 ou 4 ans, la construction des maisons individuelles sera interdite. Il y aura un quota à respecter, lorsqu'il sera atteint, plus aucune construction ne sera autorisée.
- Repas cantine : test de livraison de repas prêts pour diminuer les coûts. Proposition pour les personnes âgées de venir manger à l'école les mardis
- Prochain conseil le 30 juin.

4. Questions diverses

Aucune question.

Fin de cette séance : 20H07

Signatures :

M. Didier COURTAT, Maire :



Secrétaire de séance : Mme BERNARDI Lyssa

